

**DELIBERATION**  
**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 JUILLET 2015**

Nombre de Conseillers : 37  
En exercice : 37  
Présents : 27  
Pouvoirs : 7  
Votants : 34

Date de convocation du Conseil Communautaire :  
Le 30/06/2015

Le 6 juillet 2015, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Jean-José BETTIOL (remplace Daniel DOMPOINT), Hubert BONNET, Christine CIOLFI, Brigitte COULON, Pascal CUNY, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLEY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Gaëlle LICHTLE, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Marie-Christine THEVENET (Remplace Raymond MOUSSY), Claude TRASSARD, Dominique VIAL.

Absents excusés : Isabelle ACHARD (pouvoir Bruno HENRY), Christian BAISE (pouvoir Etienne SERRAT), Noël CHEYNET, Daniel DOMPOINT (remplacé par Jean-José BETTIOL), Yves DUMOULIN (pouvoir Richard SIMMINI), Jacky DUTRUC (pouvoir Marc PECHOUX), Chantal NOEL, Vincent LAUTIER (pouvoir Bernard REY), Sylvie MICHEL (pouvoir Béatrice GUERIN), Raymond MOUSSY (remplacé par Marie-Christine THEVENET), Michel RAYMOND, Frédéric VALLOS (pouvoir Françoise DUVILLARD)

Secrétaire de séance : Hubert BONNET

**OBJET : ASSAINISSEMENT - Redevance Assainissement Non Collectif**

M. Bernard REY, Vice-Président en charge de l'Assainissement, rappelle qu'avec la fusion des deux communautés de communes et le transfert de la compétence assainissement à la CCDSV, les tarifs et les pratiques sont aujourd'hui très différents sur le territoire. Une harmonisation est donc nécessaire.

La Communauté de communes Dombes Saône-Vallée est amenée à assurer des contrôles des installations d'assainissement non collectif. Ces prestations sont de nature différente et peuvent être facturées :

- Diagnostic des installations existantes,
- Diagnostic des installations nouvelles,
- Diagnostic des installations lors des ventes.

Il est proposé, après avis de la commission assainissement et du bureau communautaire, d'harmoniser les tarifs de la redevance assainissement non collectif sur l'ensemble du territoire communautaire. Etant entendu que ces tarifs pourront évoluer en fonction du futur marché de prestation de service à renouveler.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- ✓ **DECIDE** d'harmoniser les tarifs de la redevance d'assainissement non collectif sur les 19 communes de la CCDSV, à compter du 6 juillet 2015 ;

✓ **FIXE** les tarifs d'assainissement non collectif selon le tableau suivant :

	Montant HT
Redevance ANC (applicables dès le premier diagnostic)	35 €/an
Contrôle diagnostic vente	100 €
Contrôle du neuf (Conception puis réalisation)	2 x 75 €
Contre visite suite avis défavorable SPANC après travaux	75 €
Contrôle de réhabilitation	Gratuit (inclus dans la redevance ANC)

✓ **INSTITUE** une pénalité d'un montant équivalent au double de la redevance ANC, soit 70 €HT

- en cas de refus du propriétaire de soumettre son installation au contrôle du service et après relance par courrier n'ayant pas eu de réponse sous une semaine,
- en cas d'absence d'installation ANC réglementaire ou en mauvais état de fonctionnement.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **17 JUIL. 2015**

N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20150706-2015C83-AS

Affichage : **17 JUIL. 2015**

A Trévoux, le 6 juillet 2015,

**Le Président,  
Bernard GRISON**

